

## Les frais de l'assurance-vie \*

### COMPTE EPARGNE ACTIVE BCP et PATRIMOINE-EXPANSION BCP

Montant minimal de versement initial 1.000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat 0 €

#### Frais annuels

##### Frais de gestion du contrat d'assurance vie

Frais des supports	
Support fonds euros	0,9% au maximum
Support unités de compte	1,2% (incluant le coût de la garantie plancher estimé à 0,15%)
Supports Eurocroissance	NA
Gestion pilotée	0% supplémentaire

##### Frais de gestion prélevés sur les supports par les sociétés de gestion (les valeurs unitaires des fonds sont déjà nettes de ces frais)

##### 1/ Gestion Libre (frais supplémentaires qui s'ajoutent aux frais annuels de gestion du contrat)

Fonds actions ** (moyenne)	2,08%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ***</i>	<i>0,71%</i>
Fonds obligations (moyenne)	0,74%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ***</i>	<i>0,25%</i>
Fonds immobilier **** (moyenne)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ***</i>	<i>NA</i>
Fonds diversifiés (moyenne)	1,01%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ***</i>	<i>0,43%</i>
Fonds monétaires (moyenne)	0,28%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ***</i>	<i>0,00%</i>

##### 2/ Gestion Pilotée (mandat de gestion le plus vendu)

Frais supplémentaires sur les seuls encours en U.C.	1,37%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ***</i>	<i>0,58%</i>
Soit, sur l'enveloppe totale du contrat (fonds euros et U.C.)	0,48%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ***</i>	<i>0,20%</i>

##### Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

#### Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versements	Versements programmés ou versements libres : 4% maximum
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage proportionnels ou forfaitaires	Gestion libre : entre 0,5% et 3% maximum du montant arbitré
Nombre d'arbitrages gratuits par an	Aucun
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1% maximum de l'épargne transférée
Frais sur les versements de rente	3%
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

\*=le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos (2023). Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\*=la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

\*\*\*=part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*=la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

Distributeur du contrat Compte Epargne Active BCP et du contrat Patrimoine-Expansion BCP : Banque BCP, mandataire d'assurance d'IMPERIOS.A. et immatriculée à l'Orias en cette qualité sous le n° 07 002 041 - Site internet Orias : [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

Banque BCP est une société par actions simplifiée (S.A.S.) à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 215 335 898 euros. RCS Paris n° 433 961 174  
Siège social : 16 rue Hérold 75001 Paris

Assureur : IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A. Entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 32.300.047 euros

Siège social : 10 place de Belgique 92250 La Garenne-Colombes - Immatriculée au RCS Nanterre 351 392 543

IMPERIO S.A. est filiale de SMAvie BTP - Groupe SMABTP